

# **Suite à une occupation et une rétention sur Jussieu, une action syndicale victorieuse !**

Jeudi 6 juin, une travailleuse d'une entreprise sous-traitante de ménage est venue interroger les syndicats de l'université de Jussieu pour demander de l'aide : elle n'était plus payée depuis fin avril ! Elle a continué à travailler malgré tout, et lorsqu'elle a demandé à être payée début juin à son patron, celui-ci lui a répondu qu'elle était « virée », cela bien entendu sans engager de procédure, profitant du fait que la salariée étant en CDI. En somme, il se contentait de ne plus la payer et de lui mettre la pression pour qu'elle abandonne. Il s'est avéré qu'une autre salariée était dans la même situation. Pour couronner le tout, début juin, deux salariées ont été embauchées pour faire l'entretien à leur place...

Les camarades de la CGT ont alors programmé une action d'occupation des bureaux du CROUS (qui sous-traite à la boîte de ménage) utilisés par cette entreprise. Lundi, l'occupation a duré toute la journée avec les personnels et essentiellement des militants de la CGT et de SUD. Le patron de la boîte et la fac de Jussieu ont multiplié les engagements non tenus, baladant ainsi les salariées et les militants.

Une communication aux personnels de l'université a été alors organisée par la diffusion d'un tract intersyndical sur le campus (y compris avec les syndicats UNSA et CFDT qui n'ont cependant ni distribué le tract ni aidé à l'occupation), titré : « L'université complice des esclavagistes ».

Mardi matin, un responsable de l'entreprise de ménage a continué à balader tout le monde, mais a tout de même bien voulu se déplacer pour arranger l'affaire. Il a fait alors un virement pour un mois et a dit qu'il ne pouvait pas faire plus (alors que le CROUS avait viré de quoi payer l'autre mois et les heures supplémentaires). Les militants de la CGT ont alors pris la décision de retenir le gérant dans les locaux jusqu'à obtention du paiement. Bien entendu, il a voulu sortir par la force... en vain.

Vers 15h, cinq flics sont arrivés sur les lieux. Le rappel a donc été battu par les syndicats, et c'est à une bonne trentaine que nous avons assuré la rétention et l'occupation. Finalement, c'était l'entreprise qui avait averti la police, et la fac s'est chargée de les faire partir compte-tenu de la négociation en cours. Les militants avaient tout de même pris le soin de faire sortir les deux salariées concernées par une porte arrière.

Pour sortir de la situation, nous avons proposé au CROUS de se porter caution du paiement des salaires en faisant un chèque, puisque nous ne pouvions plus avoir aucune confiance en l'entreprise. Cette proposition a été acceptée à 17h, deux responsables de la fac et du CROUS sont venus apporter le chèque et le patron a pu être relâché. Victoire !

Les salariées n'ont naturellement plus envie de travailler dans cette entreprise étant terrorisées par le patron. Les syndicalistes continuent à soutenir les salariées. La démarche aux prud'hommes est envisagée et une démarche pour obtenir leur réembauche par le CROUS et la fac va sans doute être engagée. A suivre....

Lucas Battin